



le 9 avril

Contre l'accord flexi-précarité, Pour le retrait de la loi de recul

Le 5 mars 2013, des centaines de milliers de salariés ont manifesté dans toute la France pour exprimer leur opposition à l'Accord National Interprofessionnel « Compétitivité et Sécurisation de l'Emploi » signé par la CFTD, la CFTC et la CFE-CGC avec les organisations patronales MEDEF et CGPM et à sa transposition dans la loi.

Le gouvernement a décidé de passer en force et a inscrit au débat parlementaire un projet de loi qui reprend le texte MEDEF-CFTD... Le 1^{er} Ministre le dit lui-même : « c'est un accord gagnant-gagnant pour les entreprises qui connaissent des difficultés, qui doivent se réorganiser en anticipant la situation »... Le gouvernement a donc décidé d'inscrire dans la loi les dispositions de l'ANI du 11 janvier et donc de permettre aux employeurs d'annoncer aux salariés « l'entreprise est en difficulté financière, ceux qui n'acceptent pas une baisse des salaires seront mis dehors... ».

Avec cette loi issue de l'Accord MEDEF-CFTD, les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux conventions collectives, aux accords de branche et au Code du Travail !

Faciliter les licenciements !

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise : il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

Mobilité ou viré !

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

Généralisation du chantage à l'emploi !

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Les patrons à l'abri des juges !

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Les syndicats CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF alertent les salariés : ce projet de loi est un véritable projet de société, celui d'une société sans droits pour les salariés et les pleins pouvoirs pour les actionnaires... !

Face au refus du gouvernement de prendre en compte les revendications portées lors de la journée du 5 mars 2013, les organisations FO, CGT, Solidaires et UNEF appellent à une nouvelle mobilisation...

Le 9 avril 2013, les syndicats CGT, FO, Solidaires, et UNEF appellent les salariés, retraités, étudiants et privés d'emploi à la grève et à la manifestation pour le retrait du projet de loi « flexi-précarité ».

Le 9 avril 2013, Toutes et tous
en grève et en manifestation

Rassemblement à 10 heures place du 1^{er} mai à Clermont-Ferrand

(la manifestation se rendra à la Préfecture où une délégation demande à être reçue)



Cette journée d'action est soutenue par la FSU qui appelle à participer à la manifestation ou à la rejoindre devant la Préfecture.